

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :  
D\_2022\_5\_6**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

**Présents :** Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Affectation du résultat  
de l'exploitation 2021- Régie  
transport****Pouvoirs :**

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

**Absent(s) :****Excusé(s) :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT C.A. 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				<b>Dépenses</b>		
INVEST	31 164,05 €		4 724,00 €	- €	0,00 €	35 888,05 €
				- €		
FONCT	202,98 €	- €	393,76 €	<b>Recettes</b>		-190,78 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

**AR Prefecture**

016-211602362-20220408-D\_2022\_5\_6-DE

Reçu le 15/04/2022

Publié le 15/04/2022

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	-	190,78 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			
-			
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)			
-			
Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)			
-			
affectation de l'excédent reporté d'investissement (001)			
-			
Total affecté au c/ 1068			
-			
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>		
Défuit à reporter (ligne 002)			

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 15/04/2022

**Le Maire,  
Michel CARTERET**